

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 105 Histoire			
Code	SOAS1B05	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Benoît AMEZ (benoit.amez@helha.be) HELHa Campus Montignies Benoît AMEZ (benoit.amez@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Claudine MARISSAL (claudine.marissal@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que toute question contemporaine ainsi que le fonctionnement de la société ont une dimension historique et politique et que la connaissance de celles-ci permet de mieux les comprendre.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution

- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Appréhender l'actualité sociale et politique
- II. Comprendre le contexte de l'action sociale, son histoire et son rapport au politique
- III. Connaître et comprendre les enjeux, les luttes et les compromis actuels et passés au niveau social et politique
- IV. Connaître et comprendre le rôle des institutions et des acteurs au niveau politique et social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B05A	Histoire	48 h / 4 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B05A	Histoire	48 h / 4 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B05X	Histoire	48 h / 4 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B05A	Histoire	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B05A	Histoire	40
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B05A	Histoire	40
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B05X	Histoire	40
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B05A	Histoire	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire			
Code	18HD_SOAS1B05X	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'histoire politique et sociale de nos sociétés modernes donne un cadre au travail social. Celui-ci est en effet un très bon indicateur de la manière dont chaque société traite ses « exclus ». La bienfaisance, la philanthropie, l'aide ou l'intervention sociale, suivant le vocabulaire usité à chaque époque, est révélateur des lignes de force qui sous-tendent les différents modèles de société. Notre histoire n'est pas linéaire. Elle suppose des acteurs, des dynamiques parfois contradictoires, des choix qui sont le produit de rapports de forces au sein des groupes politiques, économiques et sociaux. La connaître permet à chacun et chacune de mieux comprendre la société dans laquelle il vit. Ainsi, le travailleur social se trouve à l'intersection entre l'utilisateur, l'institution qui l'emploie et des politiques et/ou des réglementations qui tentent de répondre à un problème posé. Cette capacité de pouvoir se situer et donc comprendre, est importante pour faire de l'assistant social un acteur qui maîtrise le milieu dans lequel il œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- De se remémorer, de se souvenir de données ou de faits appropriés (rappeler),
- De décomposer un tout en ses parties et d'étudier les rapports que ces parties ont entre elles (fouiller)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cadre général : Histoire sociale et politique de la Belgique, XIXème et XXème siècle avec parfois un rappel du contexte européen ou plus régional (en fonction des opportunités).

Un enjeu essentiel : la démocratie politique

Révolutions industrielles, les conséquences économiques, sociales avec la constitution d'une classe ouvrière « pauvre »

La réponse : un mouvement ouvrier pluriel et revendicatif.

Développement de la démocratie sociale autour de la tension capital/travail autour des salaires avec la préoccupation de la sécurité d'existence comme développement de la sécurité sociale,

De l'État libéral à l'État providence voire l'État social actif, quel est le rôle attendu de l'État à chaque époque, en fonction de l'idéologie des groupes en présence et des rapports de force.

En parallèle, nous développons l'évolution d'une législation sociale et les réponses apportées à la question sociale et aux « pauvres » de la société.

Quelques thèmes possibles : Histoire des migrations, Histoire du suffrage universel, Histoire des métiers du social,...

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, activité extérieure, intervention de personnes de l'extérieur, conférence.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses.

Sources et références

Ouvrage collectif, Questions d'Histoire sociale, Bruxelles, CARHOP, 2005, 256 p.
Sites internet dédiés à l'Histoire sociale et politique (CARHOP, CRISP, ...).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents divers, sites internet en lien avec l'Histoire sociale, documentaires, archives.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail individuel à partir d'un thème abordé dans le cadre du cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).